



Section Académique de Bordeaux

Bordeaux, le 13 mars 2015



AFFECTATION DES CONTRACTUELS ENSEIGNANTS

Le serveur est ouvert du lundi 16 mars (14h) au lundi 30 mars 2015 (minuit).
<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/lilmac/>

① Les participants :

Peuvent participer au mouvement les contractuels justifiant d'une affectation au cours de l'une des trois années scolaires suivantes : 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015.

Les services pris en compte sont ceux effectués dans l'académie de Bordeaux dans l'enseignement public.

② Les barèmes :

- ↪ **10 points** par admissibilité au 31/12/2014. Les admissibilités sont cumulables.
 - ↪ **5 points** par enfant de moins de 20 ans au 01/09/2015 et enfant à naître pour toute grossesse constatée au plus tard le 1^{er} janvier 2015.
 - ↪ **1) 25 points** par année complète en qualité de contractuel (début du contrat entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre, fin du contrat entre le 30 juin et le 31 août, soit 8 mois ou 240 jours).
 - 2) 15 points** par année incomplète, quelle que soit la durée du service en tant que contractuel.
 - 3) 10 points** par année de vacation dans l'académie de Bordeaux.
- Pas de cumul pour les rubriques 1, 2 et 3 pour la même année scolaire.**
- ↪ **500 points** pour les contractuels en CDI.

- Retour des accusés de réception dans les établissements le mardi 31 mars 2015 pour vérification et modification à l'encre rouge si besoin, date et signature.

- Envoi des dossiers vérifiés accompagnés des justificatifs et accusé de réception le lundi 13 avril 2015 au plus tard par la voie hiérarchique.

Vous trouverez ci-joint une fiche de suivi à nous retourner avec une copie des pièces justificatives pour que nous puissions vérifier votre dossier.

Sylvie BERGEON